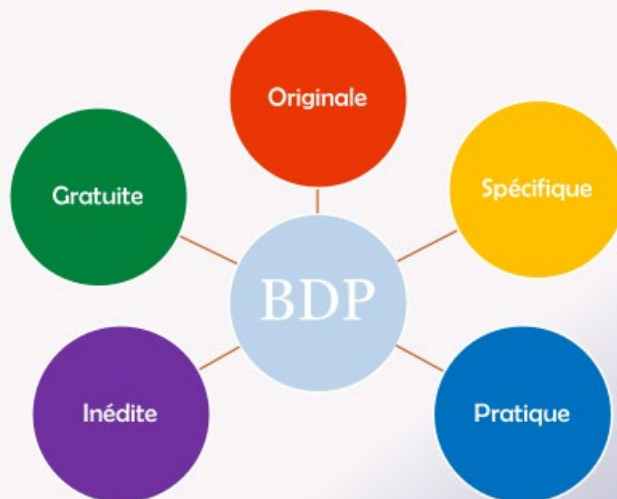


# Base Déontologique et Professionnelle

Ordre des avocats au Barreau de Paris

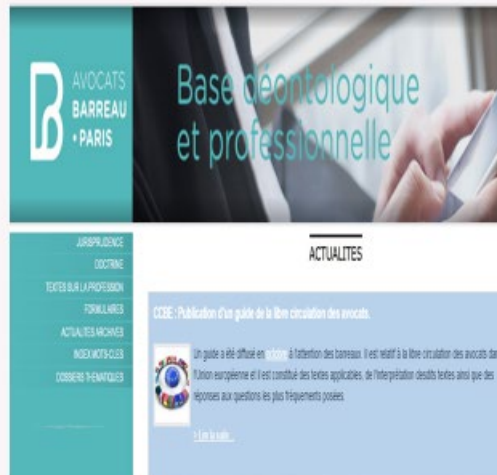
une base dédiée à l'avocat...

## Pourquoi la consulter



Créée en 2001, la base comprend notamment :

- 2251 décisions ordinales
- 2110 décisions nationales



## Contenu...

Actualité sur la profession

Procédures ordinales : fiches pratiques et guides professionnels

Règlement intérieur du Barreau de Paris et ensemble des textes sur la profession

Focus et dossiers thématiques

Newsletter Profession

## ...Jurisprudence publiée et inédite

### Juridictions ordinales :

- décisions disciplinaires
- décisions du bâtonnier (honoraires, collaboration...)
- décisions de bâtonnier tiers

### Juridictions nationales

### Juridictions européennes

AVOCATS BARREAU PARIS Base déontologique et professionnelle

Recherche effectuée dans "Documents" avec la requête "Jurisprudence" type "Tous les types"

Requêtes

Combinaisons de mots à l'intérieur d'un champ avec :

- & pour ET
- / pour OU
- ! pour SAUF

ET Mots(Clé)

ET Mots

ET Juridiction

ET Date de la décision

ET Numéro

ET Résumé

Annuler Rechercher

## ...Doctrine

AVOCATS BARREAU PARIS Base déontologique et professionnelle

Recherche effectuée dans "Documents" avec la requête "Doctrine" type "Tous les types"

Requêtes

Combinaisons de mots à l'intérieur d'un champ avec :

- & pour ET
- / pour OU
- ! pour SAUF

ET Titre

ET Mots(Clé)

ET Auteur/Editeur

ET Matière

ET N°Min(Doc. officielle (jus n° 2720)

ET Date de parution

ET Résumé

### Ordinale :

- avis déontologique
- rapport du Conseil de l'ordre
- flash du bulletin

### Éditoriale

### Réponses ministérielles

## ...Dossiers thématiques

- L'honoraire de résultat
- Droit de retrait de l'avocat associé
- Conflits d'intérêts
- Collaboration salariat
- Périmètre du droit
- Responsabilité de l'avocat rédacteur d'actes
- Les locaux professionnels...

### Dossiers thématiques



#### Le bureau secondaire

Selon l'article 8-1 loi du 31 décembre 1971 modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015, l'avocat peut établir un ou plusieurs bureaux secondaires, après déclaration au conseil de l'ordre du barreau auquel il appartient. Lorsque le bureau secondaire...



#### RCP de l'avocat : voies de recours et information du client

Tout au long de sa mission, l'avocat est tenu à une obligation de conseil à l'égard de son client. Ce devoir de conseil passe par une information de son client sur la procédure à engager, sur les délais de recours à respecter mais également sur...



#### Publicité et Communication

L'article 10 du RIN relatif à la publicité a rapidement évolué afin de prendre en compte les changements opérés dans la pratique professionnelle des avocats. Il est, par exemple, désormais possible pour l'avocat de procéder ...

## ...Focus



### CONFIDENTIALITE DES ECHANGES DE CORRESPONDANCE AVEC UN AVOCAT ETRANGER

Le principe veut que tous les échanges entre avocats, verbaux ou écrits, quel qu'en soit le support (papier, télécopie, voie électronique...) soient par nature confidentiels. Ces correspondances ne peuvent donc en aucun cas être produites en justice, ni faire l'objet d'une levée de confidentialité. Cependant, cette confidentialité qui est pour nous le principe n'est pas toujours dans d'autres pays. C'est pourquoi, il faut prendre certaines précautions lors des échanges avec un confrère étranger. Par ailleurs, il faut noter une différence de régime suivant que l'avocat est ressortissant de l'Union européenne ou hors Union européenne...

Dispositifs applicables : [Article 3 du RIN](#) et article 5-3 du Code de déontologie des avocats de l'Union européenne (article 21 du RBP)

Echanges de correspondance avec un avocat étranger ressortissant de l'Union européenne

Avocat portugais (28 octobre 2013 n°228926) : Lettre entre avocats portugais produite aux débats par un avocat français. Bien que produite dans une procédure française, un courrier échangé entre avocats portugais demeure soumis aux règles déontologiques portugaises ; en vertu de celles-ci, et contrairement aux règles françaises, il ne peut être considéré comme confidentiel...

Un avocat parisien peut-il représenter un membre de sa famille ?

Clause de non concurrence dans les relations entre avocats

Respect du contradictoire et lettre à la partie adverse

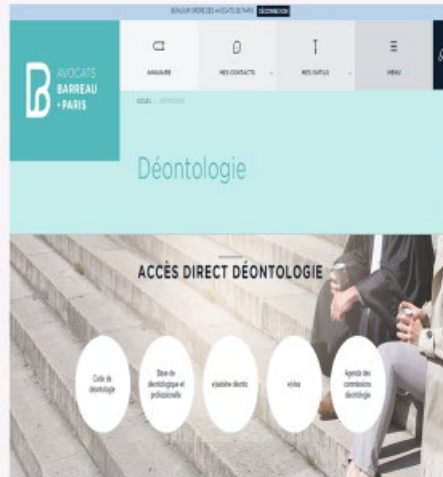
Plus les archives...

## Pour aller plus loin : le Code de Déontologie

- 2013 : Mise en ligne du Code annoté
- Outil aisément accessible
- En un seul clic vous avez accès :
  - aux articles du code
  - aux annotations de l'article
  - à une table alphabétique
  - à un onglet textes
  - aux FAQ



## Comment les consulter : avocatparis.org / rubrique déontologie



## Comment nous contacter

**Nadine Mokdad** : pour toutes vos questions relatives à la déontologie et à la discipline

Tél : 01-44-32-47-61

Mail : [nmokdad@avocatparis.org](mailto:nmokdad@avocatparis.org)

**Corinne Mons** : pour toutes vos questions relatives à l'exercice de la profession.

Tél : 01-44-32-47-63

Mail : [cmons\\_desachy@avocatparis.org](mailto:cmons_desachy@avocatparis.org)